

DU 1ER AU 8 DÉCEMBRE 2022

Élections professionnelles dans la Fonction Publique



Le SNTRS-CGT

**Force de proposition pour la future mutuelle et
prévoyance des agents de la recherche publique**

Chère collègue, cher collègue,

L'état employeur doit appliquer plus rapidement les obligations qu'il exige des employeurs privés.

En matière de santé, la participation aux mutuelles se met en place après de longues années de retard par rapport au privé. Depuis le 1er janvier 2022, nous percevons 15€ brut mensuels. C'est une première étape vers une prise en charge de la mutuelle santé des agents à hauteur de 50% des cotisations dès 2024. Une mutuelle obligatoire sera mise en place prochainement.

Le saviez-vous ?

Le bouquet de soins qui sera intégré dans la mutuelle obligatoire a été proposé par la CGT ! Et c'est la CGT qui a obtenu que les retraités puissent également bénéficier de cette mutuelle.

La partie prévoyance et dépendance est actuellement en cours de négociations. Le SNTRS CGT demande que, comme pour la partie soins, les retraités puissent en bénéficier. Nous demandons également que les personnels qui ont déjà acquis des droits ne les perdent pas au moment de la bascule vers le nouveau système.

Le SNTRS CGT demande également à l'Inserm de négocier, pour ses agents, des options supplémentaires dans les futurs contrats. Ces options doivent permettre à ceux qui le souhaitent d'avoir un niveau de remboursement optimal. **L'Inserm a également la possibilité, à son niveau, d'aller au delà de ce qui est négocié en interministériel.** Nous demandons que l'Inserm fasse le maximum pour que ses agents, qui travaillent dans le domaine de la santé, aient la meilleure couverture possible.

Nous ferons des propositions tout au long des négociations pour la mise en place de la mutuelle obligatoire à l'Inserm.

Allons à l'essentiel, votons pour le SNTRS-CGT !
